



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)**

République Française

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11
<u>Date de la convocation</u> : 08/11/2023		<u>Date d'affichage</u> : 08/11/2023
POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

L'an deux mil vingt-trois et le 14 novembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire**.

Présents : Serge JACQUET, Bruno VITRY, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, Martine LEFEBVRE, François LOUIS

Secrétaire de séance : Bruno VITRY

OBJET : SENTE CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON NORMALISE PMR ENTRE L'ECOLE ET LA CANTINE : DEMANDE SUBVENTION 2024

Réf : 2023141109

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal que la demande de subvention en 2023 auprès du Département a été retoquée et sera représentée en commission dès 2024. Pour ce faire, Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de solliciter une subvention auprès de Mme la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise.

Par contre, il stipule que la subvention demandée auprès de Mme la Préfète dans le cadre de la DETR a été accordée pour un montant de 47 393.32 €.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est un cheminement piéton qui doit être créé afin d'assurer la sécurité des élèves allant à la cantine et des marcheurs.

Monsieur le Maire rappelle les montants des devis estimatoires :

	HT en €	TTC en €

Bureau d'études, contrat de maîtrise d'œuvre	8 150.00	9 780.00
Travaux	110 333.30	132 399.96
TOTAL DE L'OPÉRATION	118 483.30	142 179.96

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réitérer sa sollicitation pour une subvention 2024 auprès :

- de Madame la Présidente du Conseil Départemental

Le financement du projet :

Contrat de Maîtrise d'œuvre	Conseil départemental (37%)	3 015.50 €
Travaux	Conseil départemental (37%) + (10%)	51 856.65 €
	DETR attribuée non versée (40 %)	47 393.32 €
	Fonds propres :	16 208.83 €
Montant de la dépense HT		118 483.30 €

- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme
Gilles BOYENVAL


